

**Délibération 57**  
**Transports scolaires - Participation des familles**

Intervention de Jean-Paul LECOQ

Monsieur le Président,

Lorsque j'ai appris la semaine dernière que vous acceptiez de répondre positivement à la demande, qu'avec d'autres élus, j'avais formulé à plusieurs reprises, de rendre gratuit le passage du tunnel Jenner par le tramway, je me suis dit :

Tiens voilà une décision de bon sens... même si parfois le bon sens prend un peu de temps pour trouver son chemin...

Mais cet excès d'optimisme a malheureusement vite été rattrapé par la réalité, lorsque j'ai pris connaissance quelques jours plus tard de cette délibération dans le dossier de notre Conseil.

Les transports scolaires non seulement vont rester payants, mais de plus, vous voulez les augmenter encore, pour la seconde année consécutive, sur les communes situées sur le périmètre de l'ancienne CODAH...

Moi qui me disais, le nouveau Maire du Havre et Président de l'agglomération semble sensible aux questions d'accessibilité, et donc de démonétisation des transports en commun, j'en suis pour mes frais.

Et donc en attendant l'étude que nous avons sollicitée sur cette question et que votre prédécesseur avait admis, la dynamique de la gratuité progressive des transports en commun restera à quai cette fois encore, sauf pour franchir le tunnel Jenner.

La Coupe du Monde de football féminin aurait pourtant pu être l'occasion de la tester, ne serait-ce que pour vérifier si oui ou non le paiement d'un titre de transport par l'utilisateur, qui par ailleurs finance déjà le transport par ses impôts, a une incidence sur la fréquentation et donc, sur le remisage au garage des véhicules individuels...

Occasion manquée.

Dans cette délibération, vous nous dites en gros : « oubliez l'augmentation proposée de 30 % en deux ans et regardez en chiffre, cela ne représente que 10 Euros de plus par famille.

C'est rien. »

Et bien non, je ne suis pas d'accord. Ce n'est pas rien.

D'abord parce que 10 Euros pour certaines familles ça compte.

Mais au-delà, parce qu'une nouvelle augmentation, c'est un signe qui est donnée à tous. Ici, on taxe les transports scolaires.

Et si en effet, on peut noter que pour les résidents des deux anciennes communautés de communes de Criquetot l'Esneval et

de Caux Estuaire, il y a du mieux en la matière, n'empêche pour les autres c'est pire.

Et d'ailleurs dans ce domaine, sans refaire ici l'histoire d'avant la décision du Conseil départemental de faire payer ses transports scolaires de l'époque, je me contenterai de dire que s'agissant de transporter des élèves vers leur établissement scolaire, la gratuité pour tous doit s'imposer.

Et cette fois ce n'est pas que du bon sens, c'est aussi ce que rappelle le préambule de la Constitution : *« l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïc à tous les degrés est un devoir de l'État »* ; *« la nation garantit l'égal accès de l'enfant à la formation et à la culture »*.

On parle ici d'égal d'accès, comment peut-on respecter l'esprit de la constitution si l'on fait reposer l'accessibilité de l'école sur la capacité contributive des familles ?

Les 158.000 Euros par an que cette mesure doit rapporter dans les caisses de la Communauté urbaine ne sont pas dignes de ces enjeux. C'est même limite mesquin.

Cette recette représente 0,20 % de celles du budget annexe transports en commun de la CODAH pour l'année 2018 ou 0,81% de l'abondement du budget principal au budget transport en commun.

Il ne s'agit donc pas de contrainte budgétaire, mais de réels choix politiques.

Les premiers retours d'expériences de l'agglomération de Dunkerque, plus grosse collectivité française à avoir instaurée la gratuité totale, sont en train de tomber et les résultats sont plus que positifs, cassant d'ailleurs beaucoup d'idées préconçues.

On observe une baisse des incivilités et une baisse des coûts de réparations.

Ce phénomène avait d'ailleurs déjà été observé lorsque la gratuité partielle avait été mise en place les week-ends en 2015 : la gratuité favorise un plus grand respect du matériel.

Et cela s'explique aisément, plus de fréquentations signifie plus de contrôle social entre les usagers et les contrôleurs deviennent des agents d'ambiances pour garantir la tranquillité dans les transports.

De même, les chauffeurs de bus du réseau Dunkerquois saluent de manière unanime la mise en place de la gratuité. Il y a plus de monde dans les transports, et les usagers sont plus satisfaits, ce qui améliore l'ambiance générale.

La suppression du rapport à l'argent favorise d'avantage le lien social entre les usagers et les chauffeurs.

Ici, vous nous proposez de faire tout le contraire. Nous ne vous suivrons évidemment pas dans cette impasse.